



# JOURNEES TECHNIQUES 2016

## LILLE



1



**ISTAV**  
solutions globales sur la gestion  
animale en ville

## Réglementation relative aux cadavres de nuisibles

Jean-Michel MICHAUX



## Introduction

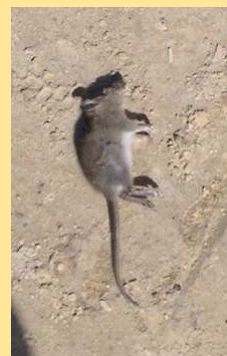
- Il y avait une réglementation simple
- Elle est devenue complexe à comprendre
- Mais pratiquement rien n'a changé



**ISTAV**  
solutions globales sur la gestion  
animale en ville

## Introduction

- Il y avait une réglementation simple
  - En 2006, réalisation d'un rapport pour CS3D
    - Les dispositions étaient claires
- Elle est devenue complexe à comprendre
- Mais pratiquement rien n'a changé



**ISTAV**  
solutions globales sur la gestion  
animale en ville

## Introduction

- Il y avait une réglementation simple
  - En 2006, réalisation d'un rapport pour CS3D
    - Les dispositions étaient claires
- Elle est devenue complexe à comprendre
  - Règlement européen 1069/2009
    - Priorité aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine
- Mais pratiquement rien n'a changé



**ISTAV**  
solutions globales sur la gestion  
animale en ville

## Introduction

- Il y avait une réglementation simple
  - En 2006, réalisation d'un rapport pour CS3D
    - Les dispositions étaient claires
- Elle est devenue complexe à comprendre
  - Règlement européen 1069/2009
    - Priorité aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine
- Mais pratiquement rien n'a changé
  - Moins de précision juridique
    - Mais bonnes pratiques identiques



**ISTAV**  
solutions globales sur la gestion  
animale en ville

## Introduction



**ISTAV**  
solutions globales sur la gestion  
animale en ville

## 2 questions

- Devez-vous occuper des cadavres de nuisibles de votre client?
- Si vous vous en occupez, que faites-vous



**ISTAV**  
solutions globales sur la gestion  
animale en ville

## Méthodologie

- Pour trouver la réponse, les lectures suivantes n'ont pas été suffisantes
  - Dispositions internationales
    - Code sanitaire des animaux terrestres 2010
  - Droit Européen
    - Règlement 1069/2009
    - Règlement 142/2011
  - Droit français
    - Le code du commerce
    - Le code rural et de la pêche maritime (partie législative et réglementaire)
    - Règlement sanitaire départemental



**ISTAV**  
solutions globales sur la gestion  
animale en ville

## Méthodologie

- Il a fallu aussi
  - Presque une heure de discussion avec la responsable « cadavres » du Ministère de l'Agriculture

Aujourd'hui la réglementation vise à assurer la qualité sanitaire alimentaire

bonne gestion des déchets alimentaires  
Pas d'introduction de matières dangereuses dans l'alimentation



**ISTAV**  
solutions globales sur la gestion  
animale en ville

## 2 questions

- Devez-vous occuper des cadavres de nuisibles de votre client?
- Si vous vous en occupez, que faites-vous



**ISTAV**  
solutions globales sur la gestion  
animale en ville

## Devez-vous occuper des cadavres de nuisibles de votre client?

- Droit contractuel
  - C'est prévu dans le contrat ou non
    - Il n'y a pas d'obligation réglementaire
  - Vous ne pouvez pas l'ignorer lors de la signature du contrat
    - Sinon défaut d'information du client
      - Surtout si Norme Iso 22000 en agro-alimentaire



**ISTAV**  
solutions globales sur la gestion  
animale en ville

## Devez-vous occuper des cadavres de nuisibles de votre client?

- C'est du Droit contractuel
  - Modalités possibles extrêmement diverses fixant
    - Qui est chargé de les transmettre au service d'équarrissage?
      - Vous ou le client?
    - A quelle fréquence, ils doivent être ramassés?
      - Tous les jours ou toutes les semaines?
    - Ce qui a lieu de faire en attendant le ramassage?
      - On les laisse sur place
      - On les stocke temporairement → froid négatif
      - Interdiction de les mettre à la poubelle



**ISTAV**  
solutions globales sur la gestion  
animale en ville

## 2 questions

- Devez-vous occuper des cadavres de nuisibles de votre client?
- Si vous vous en occupez, que faites-vous?



**ISTAV**  
solutions globales sur la gestion  
animale en ville

## Si vous vous en occupez, que faites-vous?

- Manque de précision juridique
  - Peut être interprété de différentes manières
  - Mais va bientôt être modifié pour être rendu plus clair



**ISTAV**  
solutions globales sur la gestion  
animale en ville

## Si vous vous en occupez, que faites-vous?

- Les 4 solutions envisageables:
  - L'enfouissement
  - La poubelle
  - Les pet foods
  - L'incinération



**ISTAV**  
solutions globales sur la gestion  
animale en ville



## Si vous vous en occupez, que faites-vous?

- L'enfouissement
  - L'autorisation d'enfouissement a disparu du Code rural et de la Pêche Maritime
  - Il n'est plus autorisé sauf cas exceptionnel
    - Est-il pour autant interdit?



## Si vous vous en occupez, que faites-vous?

- La poubelle
  - Règlement sanitaire départemental - **Art. 98. - Cadavres d'animaux**
    - Il est interdit de déposer les cadavres d'animaux
      - sur la voie publique ou dans les ordures ménagères
      - ainsi que de les jeter dans les mares, rivières, abreuvoirs, gouffres et bétoires, ou de les enfouir d'une façon générale à moins de 35 m des habitations, des puits, des sources et dans les périmètre de protection des sources et des ouvrages de captage et d'adduction des eaux d'alimentation prévus dans la réglementation des eaux potables.
    - Leur destruction est assurée conformément aux prescriptions des articles 264, 265, 266 et 275 du code rural et compte tenu des dispositions prises en vertu de la loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.



## Si vous vous en occupez, que faites-vous?

- Les 4 solutions envisageables:
  - Les pet food
    - Difficilement imaginable



## Si vous vous en occupez, que faites-vous?

- L'incinération
  - La seule technique qui reste
  - Mais vous ne pouvez pas la réaliser par vous-mêmes



## Article L226-1

- Modifié par [ORDONNANCE n°2015-616 du 4 juin 2015 - art. 4](#)
- Constituent une mission de service public ... la collecte, la manipulation, l'entreposage après collecte, le traitement ou l'élimination d'un ou plusieurs cadavres ou parties de cadavres d'animaux d'élevage de plus de 40 kilogrammes morts en exploitation agricole, outre-mer, ainsi que, en tous lieux, des catégories de cadavres d'animaux et de matières animales dont la liste est fixée par décret, pour lesquelles l'intervention de l'Etat est nécessaire dans l'intérêt général.
- Les propriétaires ou détenteurs des cadavres d'animaux et des matières animales visés au premier alinéa doivent les mettre à la disposition de la personne chargée de l'exécution du service public de l'équarrissage.
- L'exécution de ce service public de l'équarrissage est assurée selon les modalités fixées par décret.



## Article L226-1

### • Interprétation

- Les cadavres d'animaux ramassés doivent être remis au service d'Equarrissage
  - Normalement liste des animaux fixée par décret => mais Décret non publié
  - Sauf cas particulier:
    - Produit sain => alimentation animale
    - Une fois, une souris => la poubelle: c'est une tolérance, pas un droit
- L'équarrissage est un service public
  - Mais vous payez



## Article L226-6

- Modifié par [ORDONNANCE n°2015-616 du 4 juin 2015 - art. 4](#)
- I. - Les propriétaires ou détenteurs de cadavres ou parties de cadavres d'animaux **sont tenus d'avertir, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quarante-huit heures**, la personne chargée de l'enlèvement.
- II. - Les cadavres ou parties de cadavres d'animaux doivent être enlevés dans un délai de deux jours francs après réception de la déclaration du propriétaire ou du détenteur.



## Article R226-13

- Les délais de déclaration ... et le délai de conservation des matières .... peuvent être prolongés dans les conditions suivantes :
- I. - ... tout cadavre d'animal non soumis au test de dépistage des encéphalopathies spongiformes transmissibles et dont le poids est inférieur à 100 kilogrammes **peut être conservé 2 mois avant déclaration** ... lorsqu'il est entreposé sous régime du froid négatif dans un contenant dûment identifié et réservé à cet usage.
- IV. - Un arrêté ... fixe les conditions d'hygiène et de fonctionnement du local où sont entreposés les cadavres d'animaux ou les matières animales.



## Articles L226-6 et R226-13

- entreposé sous régime du froid négatif dans un contenant dûment identifié et réservé à cet usage
- = CONGELATEUR spécialement dédié
  - Vous ne stocker votre poularde pour Noël avec les cadavres d'animaux



**ISTAV**  
solutions globales sur la gestion  
animale en ville

## Articles L226-6 et R226-13

- Arrêté ...fixant les conditions d'hygiène et de fonctionnement du local: **non publié**
  - Le délai de 2 mois n'est pas strict
    - Si vous allez jusqu'à 4 mois, ce n'est pas un problème
    - Mais pas de surcharge du congélateur
  - Obligation de nettoyage-désinfection après chaque ramassage
    - Cf conférence CS3D à Saint-Malo



**ISTAV**  
solutions globales sur la gestion  
animale en ville

## Pouvez vous ignorer ces bonnes pratiques?

- Clairement non, car
  - vous êtes des professionnels
  - et vous êtes considérés comme des « sachants »
- Existence dans le Code Pénal de dispositions générales
  - Mise en danger de la vie d'autrui
  - Homicide involontaire



**ISTAV**  
solutions globales sur la gestion  
animale en ville

## Conclusion

- Une relation contractuelle à établir avec son client
- Des bonnes pratiques à respecter
- Une réglementation en évolution

**On en reparlera l'année prochaine**



**ISTAV**  
solutions globales sur la gestion  
animale en ville